

Voici donc mes observations que je vous prie de communiquer et de rendre publiques :

En priorité, je propose que la parcelle 115 sur le plan cadastral de Barjouville soit retirée du projet de DUP dont l'enquête préalable est en cours.

J'estime qu'il faut se manifester tous ensemble contre la DUP à Barjouville pendant l'enquête publique qui vise principalement à exproprier les 2 familles restantes qui refusent de vendre leurs propriétés à la MAIRIE/SAEDEL. Cette enquête devient de fait un "vote public" mais on sait déjà que l'opération "Coeur de village" est presque bouclée, que l'opposition a été muselée et que cette enquête en plein été et au moment des vacances scolaires ne peut mobiliser que les plus convaincus et les mieux informés sur les enjeux qui sont :

1) L'expropriation d'une famille pour acquérir sa propriété

2) La destruction de l'environnement paisible au centre du village et en même temps la destruction d'une zone verte considérée erronément comme une simple "dent creuse" et que la mairie de Barjouville bouche avec du bitume et du béton. Actuellement, la dernière propriété qui lui échappe est la parcelle 115 menacée d'expropriation. Cependant, ce dernier terrain épargné provisoirement grâce à la pugnacité de ses propriétaires constitue une "coulée verte" et la dernière grande zone arborée du quartier, vue d'avion sur Google Maps.

Une déclaration d'utilité publique, abrégée par le sigle DUP, est une procédure administrative en droit français qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique. L'enquête publique quand elle, en permettant un débat argumenté et éclairé est considérée comme l'un des moyens de la démocratie participative.

Mais l'une des principales critiques faites à la procédure de DUP (Déclaration d'utilité publique) est qu'elle arrive en fin de processus, souvent alors que la décision est considérée comme déjà prise. Des opposants à des projets ont accusé les préfetures de « saucissonner » les enquêtes, empêchant d'avoir une vision globale du projet, voire de fournir des données trompeuses.

L'expropriation pour cause d'utilité publique est la disposition du droit français permettant à l'acquéreur (l'État) de forcer un possesseur à céder son bien contre son gré. Dans le cas présent et pendant toute la durée de l'enquête publique qui a commencé le 20 juin à Barjouville, il s'agit principalement de la parcelle 115 sur le cadastre.

_ La parcelle 115 contient une maison et un grand jardin arboré. Mais c'est sous le numéro 7 qu'elle apparaît sur le plan d'aménagement de la nouvelle ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du "Coeur de village" à Barjouville. De fait, sur les plans en perspective du lotissement que veut construire la mairie, cette propriété en bordure de la zone apparaît déjà couverte de constructions. Mais c'est un abus de pouvoir car les propriétaires n'ont pas vendu leur propriété : la MAIRIE/SAEDEL sont donc certaine de pouvoir les exproprier en lançant en dernier recours cette procédure administrative très à la fois injuste, autoritaire et puissante.

POURQUOI LES PROPRIÉTAIRES REFUSENT DE CÉDER LEUR HÉRITAGE

- La parcelle 115 est un espace naturel de 2460 m² qu'il faut protéger. Il ne faut pas l'artificialiser en rasant ce terrain comme le font actuellement la MAIRIE/SAEDEL et EIFFAGE sur les terrains voisins achetés avantageusement en réalisant une opération immobilière jugée très rentable à long

terme.

- Il ne faut pas qu'une Déclaration d'Utilité Publique ou DUP qui autorise à couvrir de béton la parcelle 115, ce qui surtout va contre toutes les exigences modernes de sauvegarde de la nature et de l'environnement.

- La parcelle 115 est un grand jardin arboré par dix grand arbres remarquables de plus de 50 ans enracinés en profondeur et plusieurs dizaines d'arbres fruitiers et d'arbustes servant de haie vive.

- Derrière la DUP à Barjouville, il y a une famille qui revendique ses droits et qui conteste une forme d'exclusion sournoise sous le prétexte fallacieux d'un "intérêt commun ou supérieur" qui dirait : "Je saisis votre propriété pour mon seul bénéfice et sans refus possible de votre part". Il n'y a là aucun respect de la propriété acquise par le travail, de la vie privée et de la liberté. Cette façon de faire s'apparente à la dictature et doit être combattue comme tel pour faire prévaloir la justice et l'équité.

Voici le développement de mes arguments :

BARJOUVILLE, UN JEU DE DUP ou comment dénaturer vite fait-mal fait son village.

L'affaire se situe à Barjouville-les-oies, qui n'a plus d'oies depuis longtemps que celles peintes sur un mur de béton à l'entrée du village. Plus bas, il y avait la ferme de l'ancien maire après la guerre M. Arthur Pineau avec ses bâtiments de ferme, sa prairie et ses vaches, son tracteur et ses champs de blé autour. Mais tout cela a été rasé jusqu'à aujourd'hui pour concevoir un nouveau centre-ville en dur.

Je veux parler ici de mes observations personnelles et autres considérations à propos de "la parcelle 115", une des rares parcelles qui n'est pas en vente et qui n'est pas centrale ni essentielle au nouveau projet "Coeur de village" à BARJOUVILLE mais que la MAIRIE/SAEDEL cherche par tous les moyens à acquérir. Ainsi, la mairie de Barjouville a convoqué à plusieurs reprises pendant les 4 dernières années ses propriétaires et elle a cherché à les intimider pour acheter leur propriété au titre du seul "droit de préemption" alors que les futurs héritiers de la parcelle 115 n'étaient pas encore les propriétaires et que ces tentatives étaient toutes vouées à l'échec.

Je précise ici que je considère pour les héritiers "un droit de jouissance d'un bien immeuble reçu en héritage" et que la mairie de Barjouville ne doit pas s'immiscer pour le préempter sous couvert d'une opération immobilière très rentable pour la commune qui commence déjà à bétonner et bitumer presque trois hectares de bonnes terres arables dans ce projet appelé aussi "dent creuse" : ils veulent faire agréer un prétendu "nouveau centre ville bétonné" sous le prétexte d'une grande maison de retraite médicalisée pour quelques heureux bénéficiaires. Et les 3 hectares déjà acquis ne leur suffisent toujours pas, raison pour laquelle il lance la DUP.

Mais quels reproches fait la mairie aux propriétaires de la parcelle 115 ? C'est celui de ne pas correspondre aux standards de Barjouville avec ses beaux pavillons fleuris par des plantes de jardinerie sur les pelouses, mais aussi des grosses propriétés un peu bourgeoises refermées sur leurs richesses.

Au contraire, pour montrer la parcelle 115 sous son pire jour : une maison abandonnée, les clôtures ont été abattues devant et derrière la maison par les sous-traitants de la mairie à l'occasion des derniers travaux, ce qui a permis aux délinquants de défoncer les portes des abris de jardin et d'arracher les volets de la maison derrière pour entrer voler, saccager et vandaliser.

À travers toutes les discussions inutiles organisées ou improvisées à la mairie ou devant la propriété convoitée, il apparaît qu'il y a une volonté de tout le personnel de la mairie de discriminer les héritiers et propriétaires de la parcelle 115 : la maison et le jardin sont soi-disant "visiblement abandonnés" (ce qui est faux) parce que les héritiers ne seraient pas aptes à s'en occuper convenablement et c'est pourquoi "nous allons vous exproprier pour raser la maison et en construire d'autres. L'affaire est entendue et vous n'y pouvez plus rien. De toutes les façons, vous habitez ailleurs, vous n'en avez pas besoin et votre héritage bénéficiera donc à des personnes âgées plus nécessiteuses et plus méritantes. Vous n'avez pas le niveau requis par la mairie pour habiter à Barjouville et nous sommes donc obligés de vous exclure d'ici. Bien sûr, avec nos amis nous sommes bien plus conciliants !".

Les héritiers l'on bien compris qui ont porté plainte contre X pour des propos tenus ouvertement dans le but de discriminer et dévaloriser des personnes et des biens. Mais il y a aussi des actes portant atteinte à la propriété car en abattant les clôtures, ceci encourage les dégradations et le vandalisme pour dévaloriser la propriété et pousser à la vente, soit au final presque une entente tacite entre la mairie et les petits délinquants locaux, tout cela au nom d'un " intérêt supérieur" comme dirait Poutine.

De plus, depuis la main mise de la MAIRIE/SAEDEL sur tout le quartier, la parcelle 115 préemptée est devenue invendable et les travaux de maintenance et de revalorisation n'ont pas pu être entrepris comme espérés par les occupants.

On observe sur le dessin en perspective du bureau d'études représentant les différentes maisons et constructions prévues par la MAIRIE/SAEDEL sur ce lotissement que, sur un lot de terrains constructibles numérotés de 1 à 8, la parcelle 115 apparaît sous le NUMÉRO 7 mais déjà complètement construite et couverte par au minimum 4 maisons individuelles alors que la mairie N'EST PAS PROPRIÉTAIRE de la parcelle 115, ce qui constitue un abus de pouvoir flagrant. Le message est clair : nous vous avons rayés de la carte. Les maisons voisines sont elles représentées fidèlement et deux viennent d'être revendues normalement et sans préemption entre particuliers par leurs propriétaires fin 2021/début 2022.

Aujourd'hui, les travaux de terrassement se poursuivent sur le chantier du nouveau centre-ville, ce qui fait penser que la MAIRIE/SAEDEL sont déjà propriétaires de l'ensemble des terrains nécessaires au projet et qu'il ne reste qu'à exproprier la parcelle 115 et peut-être une autre à l'extrémité opposée, c'est à dire en périphérie du chantier de 2,5 hectares arasé actuellement par les pelleteuses.

Par contraste, la parcelle 115 apparaît comme "la forêt émeraude" menacée par les pelleteuses. C'est encore à ce jour une "coulée verte" et une réserve de bio-diversité. À côté, tous les projets du maire sont l'artificialisation des sols et le mépris des petits propriétaires.

Ce qui fait l'exception de la parcelle 115, c'est que c'est un jardin naturel arboré de 2460 m² et que ses propriétaires ne veulent pas la vendre. La mairie a prévu de le couvrir de nouveaux bâtiments tout le long en laissant peut-être derrière une bande de terre engazonnée et légèrement arborée en lisière pour répondre à l'urgence de verdir le projet initial.

De fait, la mairie a annoncé abusivement 1400m² "d'espaces paysagers omniprésents garantissant une armature végétale et l'esprit d'un écoquartier". En réalité, c'est un "verdissement de surface" qui arrache sur la profondeur un mètre de terre et tue le microbiote sur une superficie totale proche de 3 hectares : la parcelle 115 est en réalité indispensable pour faire le compte d'espaces verts et compenser la "minéralisation abusive" des 2,5 hectares en travaux, ce qui prouve que le projet "Coeur de village" a été conçu sans respect des nouvelles normes environnementales. De plus,

après l'obtention de la DUP, si la mairie de Barjouville ose venir couper tous les arbres de la parcelle 115 ou même en conserver seulement quelques uns pour servir à son verdissement de surface, cela ressemble fort à un "vol de bois" en même temps qu'un "détournement d'héritage".

Vu de près, ce verdissement annoncé par la mairie comme "une armature végétale dans un écoquartier" n'est que superficiel : du gazon et quelques arbustes sans racines profondes qu'il faudra arroser tous les jours à partir du mois de mai mais on sait que pendant les périodes de canicules de plus en plus fréquentes, cette herbe rare et rase sera complètement brûlée. Sans aucune ombre végétale, même les quelques bancs publics seront brûlants.

Toutes les espèces endémiques, la faune et la flore sur le chantier en cours à Barjouville ont déjà été enterrées et évacuées dans des camions benne : il reste uniquement la parcelle 115 avec ses plantes d'origine, soit une dizaine de grands arbres adultes aux racines profondes, des haies de merisiers qui nourrissent les oiseaux affamés et assoiffés, des bouquets de noisetiers pour les écureuils et des arbres fruitiers de toutes les espèces.

Et comment la mairie peut-elle acquérir la PARCELLE 115 ? Par une simple EXPROPRIATION car les propriétaires sont les tous derniers à résister aux menaces et à l'intimidation de la MAIRIE/SAEDEL qui envoie des lettres suggérant l'urgence de la vente, des convocations impérieuses ou des commandements d'huissiers.

Le dernier argument de la mairie pour s'approprier ce dernier terrain qui lui résiste, c'est donc la "Déclaration d'Utilité Publique" pour obtenir la totalité de l'espace jugé nécessaire mais avec plus de tolérance pour certains administrés de l'autre côté de la rue de Beauce qui eux ont été soigneusement épargnés des menaces incessantes tout ce temps. Car les propriétaires de la parcelle 115 ont subi à Barjouville toutes les contraintes imaginables depuis 7 ans : plusieurs convocations devant monsieur le maire qui a affirmé son "droit de préemption", mise à bas des clôtures sous prétexte de travaux divers (recherches archéologiques en creusant des tranchées derrière la maison et maçonnerie avec regard en béton devant la maison en même temps que l'arrachage du bornage de géomètre, ce qui a été constaté par un huissier), non raccordement aux réseaux enterrés pendant plusieurs mois et refus d'exécuter devant la maison les travaux d'embellissement coûteux de la commune : des plantations et des dallages décoratifs à l'entrée de tous les pavillons donnant sur la rue de Beauce.

Au contraire, la mairie méprisante a fait courir le bruit que la parcelle 115 est en état de déshérence, c'est à dire abandonnée : "cette maison abandonnée est préemptée d'office par la mairie pour être rasée". Il y a derrière ces propos anodins un processus complexe d'exclusion d'une famille héritière à Barjouville. Connaissant la "valeur réelle" de ce terrain devenu entièrement constructible sur toute sa longueur pour bâtir le nouveau "Coeur de village", il a été promis en échange à chacun des héritiers "un petit pécule autorisant d'acheter quelque chose ailleurs", comme l'a précisé un adjoint du maire actuel. Évidemment, c'est un abus de pouvoir : la valeur du terrain exproprié sera multipliée par dix et les propriétaires ont gros à perdre. Et le prix proposé ou "prix du marché" est une façade vertueuse sur un projet qui l'est beaucoup moins.

Cependant, face à cette élite de La bien-pensance qui tire toutes les ficelles administratives comme d'autres les cordons des rideaux, les héritiers de la parcelle 115 doivent pouvoir faire valoir que leur père qui a fait construire cette maison sur ce terrain a été plusieurs fois récompensé et médaillé pour "services rendus à la nation", tout le long d'une carrière de plus de 40 ans dédiée entièrement au service des malades et à la modernisation des hôpitaux de Paris, quand les infirmières des années 50 étaient encore des bonnes-soeurs qui officiaient en cornettes. De plus, ce vieux monsieur qui vivait si modestement avant sa mort dans "sa maison des arbres" était un poète couronné par "les Jeux Floraux" et il serait plus juste de mettre une plaque commémorative à l'entrée de sa maison que de

la livrer à des opportunistes et des vandales.

Messieurs le maire et ses adjoints devraient réduire leurs prétentions à Barjouville. Tout prouve, lors d'un examen attentif, que la maison sur la parcelle 115 n'est pas abandonnée et faire courir ce bruit est un pousser-au-crime qui a amené des jeunes délinquants et des cambrioleurs à venir la vandaliser. Aujourd'hui, la maison est encore en attente de réfection par la société d'assurance, comme quoi elle n'est pas du tout abandonnée. Malheureusement, toutes les vieilles maisons à Barjouville qui ont été rasées par la mairie pour servir leur projet grandiose de "Coeur de village hautement médicalisé" ont au préalable été "visitées", cambriolées et vandalisées car c'est "le processus habituel" suivi par la MAIRIE/SAEDEL et il n'y a jamais aucune plainte à suivre : "Ces maisons ne valaient plus rien."

Par contre, pour les héritiers, ce "procédé administratif" très expéditif est impensable et ils s'y opposeront de toutes leurs forces : la MAIRIE et la SAEDEL peuvent ici se comparer à POUTINE et à la FÉDÉRATION DE RUSSIE qui exercent leur dictature en envahissant l'Ukraine, avec les conséquences humaines et matérielles désastreuses que l'on sait.

Avant ? La mairie a depuis longtemps déjà diminué la surface de la parcelle 115 en coupant plusieurs mètres ici et là, devant la maison pour élargir les trottoirs et sur toute la longueur de 100 mètres sur le côté pour ouvrir un chemin rural qui est devenu par élargissement dans le projet de "Coeur de village" une nouvelle voie de circulation.

Les propriétaires sont donc menacés d'être expropriés pour la 3ème fois consécutive mais cette fois-ci sur la totalité de leur propriété, ce qui constitue un nouvel abus de pouvoir déguisé en DUP.

L'avis des observateurs :

"Le fait, c'est qu'on doit remettre des forêts dans les villes, c'est la seule façon pour baisser la température. Vous savez, un sol qui est nu, en été, il est entre 40 et 60 degrés. Un sol qui a une herbe rase, il est à 25 degrés, et un sol qui a une herbe haute, il est aux environs de 18 degrés, donc avec le même ensoleillement, vous avez presque du simple au triple de chaleur produit par le sol. Pourquoi ? Parce que le tissu végétal, comme on dit, ça protège la vie. C'est pour ça que la ville va planter des arbres. On va aussi planter de l'herbe. Arrêter de tondre les gazons, on va laisser l'herbe pousser, une ville comme Nantes est très en avance là-dessus. Ça fait très longtemps qu'ils ne coupent plus l'herbe en été, qu'ils la laissent monter partout sur les ronds-points, dans les jardins, etc..."

De plus, ce jardin sur la parcelle 115 est LA DERNIÈRE RÉSERVE DE VIE ANIMALE ET VÉGÉTALE au coeur de Barjouville avec 10 grands arbres "remarquables" de plus de 50 ans et dix espèces d'arbres fruitiers. C'est UNE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ avec ses insectes disparus partout ailleurs et surtout un "puits de fraîcheur" qui absorbe l'eau de pluie et la restitue par évaporation.

"Chaque arbre adulte est équivalents à trois climatiseurs".

Au contraire, le projet Coeur de Village est "un puits de chaleur" qui plus est concentre les pollutions de l'air et les pollutions sonores.

L'avis des observateurs :

"L'hiver a été doux, et le printemps plus encore. Le mois de mai 2022 a été le plus chaud jamais enregistré en France, avec des températures supérieures de plus de 3°C aux normales saisonnières. Durant la troisième semaine de mai, la température moyenne nationale n'est pas descendue en dessous de 20°C, du jamais vu. Mai 2022 a aussi été l'un des plus secs, avec un déficit de

pluviométrie qui rejoint les records de 1976, 1989 et 2011, obligeant les petits mammifères à parcourir plusieurs kilomètres pour s'hydrater.

D'autres espèces que les hérissons décharnés et mourants sans pouvoir hiberner souffrent de ce manque d'eau, comme les abeilles, les écureuils ou les oiseaux. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) alertait ainsi, courant mai : "La petite faune souffre du manque d'eau et de la sécheresse." En incitant les particuliers à disposer dans leur jardin un récipient rempli d'eau "dans un endroit dégagé" pour permettre aux oiseaux, mais aussi aux hérissons, aux écureuils ou aux abeilles de "se désaltérer en toute sécurité car toute la chaîne alimentaire est dérégulée".

"Les records de températures en France ont été battus successivement et il est absolument certain que ce type d'événement (la canicule actuelle) va devenir plus fréquent et intense", alerte François-Marie Breon. "Il faut d'une part s'y adapter (...) mais il est aussi urgent de prendre des mesures pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre", ajoute-t-il. "Il faut reconnaître que la Terre a déjà connu des périodes de ce type, voire plus chaudes, mais l'humain n'a pas connu un climat qui change aussi rapidement", rappelle-t-il.

Voilà ce qui fait que la parcelle 115 (sur le plan cadastral) et incorporée sous le numéro 7 sur le plan en perspective de la MAIRIE/SAEDEL du projet "Coeur de Village" à Barjouville est UNIQUE EN SON GENRE et ne doit pas être soumise à la Déclaration d'Utilité Public pour être rasée et bétonnée.

Ce que disent les scientifiques : "Nos rapports ne sont pas lus".

"On a suivi les scientifiques prêts à former les nouveaux députés aux enjeux du climat et de la biodiversité : lancée par un climatologue et un ancien député, l'opération #MandatClimatBiodiversité vise à former les nouveaux députés aux bases scientifiques du réchauffement climatique et de la crise de la biodiversité. Et pour le moment, les nouveaux élus ne se précipitent pas sous son chapiteau".

Pourtant, les nouveaux élus, les préfets comme les maires, doivent de mettre "DANS LE SENS DU CLIMAT" sans plus attendre, et le maire de Barjouville ne peut pas être l'exception qui confirme la règle. Cet enjeu qui nous dépasse devient politique et nous devons commencer ce combat aujourd'hui au nom de la Nature.

Ce que disent les politiciens :

"Ah non, surtout pas le Giec !". En sortant de l'Assemblée nationale, lundi après-midi, à Paris, Nicolas Dupont-Aignan ne s'attendait pas à être invité à se former sur les enjeux environnementaux. Si une trentaine de scientifiques ont planté leur barnum non loin du Palais-Bourbon, c'est bien parce que nul n'est censé ignorer le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité. Surtout pas ceux qui s'appêtent à voter les lois pendant cinq ans, dont le député de droite souverainiste, réélu dimanche soir dans l'Essonne.

Et voilà pourquoi les propriétaires de la parcelle 115 s'opposent à la DUP. Mais le moment est mal choisi pour cette enquête publique unique : c'est le début des vacances scolaires, les citoyens sont égocentrés, l'information difficile à trouver, l'affichage difficile à lire et trop technique. L'enjeu essentiel n'est pas précisé : celui d'exproprier une ou deux familles de leurs propriétés, une maison et des terrains arborés. De fait, la population de Barjouville est complètement démobilisée qui pense à ses problèmes personnels et qui se demande comment simplement partir en vacances avec l'inflation galopante.

